Chauffage des locaux

Quoi	Mesures recommandées
Maison communale et école	Descendre la température des bâtiments communaux à 20° degrés.
	Descendre les stores/volets la nuit et les remonter la journée.
	Aérer les pièces, ne pas laisser les fenêtres en imposte.
Locaux du Centre sportif Les Simon	Descendre la température des locaux à 20° degrés.
	Limiter la consommation d'eau (chaude et froide).

Eclairage et Eclairage public

Quoi	Mesures recommandées
Bâtiments communaux	Abaisser l'intensité de l'éclairage dans tous les bâtiments communaux partout où cela est possible et remplacement par des ampoules LED.
	Utiliser des détecteurs de mouvements partout où cela est possible.
Espaces partagés (salles de classe, bureaux, voirie, etc.)	Eclairer uniquement les pièces utilisées, éteindre en cas d'absence.
Eclairage décoratif	Supprimer l'éclairage LED décoratif de Noël à l'extérieur et à l'intérieur, y compris la fontaine de la Place de la Gare.
	Eteindre le fil lumineux de l'Allée Jean-Tinguely de 23h30 à 5h30.
	Eteindre les fresques de la façade de l'Aigle-noir.
	Limiter l'éclairage décoratif de la Place de la Gare aux mêmes horaires réduits de l'éclairage public (toute la Place est déjà équipée de LED). Eteindre l'éclairage d'été de la fontaine en même temps que l'arrêt hivernal des jets d'eau. Ne pas installer l'éclairage d'hiver de la fontaine.

	Limiter l'éclairage des places de jeux publiques et du fitness urbain aux mêmes horaires réduits de l'éclairage public.
	Proposer à la Paroisse d'éteindre l'éclairage du cimetière et de l'église.
Eclairage sportif	Éteindre l'éclairage sportif au Simon dès la fin de la manifestation, voir possibilité d'abaisser l'intensité.
Mobilité douce	Éteindre, de 23h30 à 5h30, l'éclairage des voies de mobilité douce : - Aux Promenades du Clédard / Promenade Verdandi et Placette du Clédard / Allée des Cheminots / Chemin de l'Incitation / etc. (à l'exception des escaliers publics et où cela ne met pas en péril la sécurité des personnes)
	Élargir l'horaire d'extinction de l'éclairage du Parc du Clédard de 21h à 6h. Cet espace est déjà équipé avec une télégestion des luminaires.
Routes communales	Couper l'éclairage public des routes communales de 23h30 à 5h30, à l'exception des quartiers raccordés à un giratoire ou à un passage piétons de la Route cantonale ainsi qu'aux endroits où il s'avère techniquement impossible d'éteindre l'éclairage à cause des câblages existants.

Eau / eau chaude

Quoi	Mesures recommandées
Bâtiments communaux, école, Centre sportif Les Simon	Baisser la température des chauffe-eau du réseau à 62° degrés pour l'utilisation des douches du centre sportif des Simon, les cuisines des Simon et de l'administration communale. Limiter la durée de la douche.

Appareils / IT

Quoi	Mesures recommandées
Imprimantes, PC, portables, écrans, etc.	Éteindre tous les appareils électriques chaque midi et chaque soir.
Machines à café, fontaine à eau, etc.	Eteindre les appareils le soir.